

## AVIS DE PROMULGATION

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, France D'Amour, directrice générale, que le conseil municipal de la Ville de Clermont, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 14<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023, a adopté le règlement suivant :

- Règlement n° VC-469-23 décrétant un emprunt de 1 387 670 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024), travaux concernant la rue de l'Horizon.

Le 17 mars 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorisait lesdits règlements d'emprunt au montant de 1 387 670 \$ ;

Les intéressés pourront consulter ce règlement sur notre site internet au [www.ville.clermont.qc.ca](http://www.ville.clermont.qc.ca) ou à l'hôtel de ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

**DONNÉ À CLERMONT, CE 5<sup>e</sup> JOUR DU MOIS SEPTEMBRE 2023.**



**France D'Amour**  
**Directrice générale**